Les débats sur la directive tabac menés par la commission et le conseil européen portent un projet visant à détruire l'efficacité et le marché actuel de la cigarette électronique. Ainsi l'AIDUCE dénonce la volonté des institutions non-élues de l'UE de livrer le marché de la cigarette électronique à la seule industrie du tabac au mépris du bien-être et de la santé des vapeurs comme des fumeurs.

Les craintes exprimées par l'Association Indépendante des Utilisateurs de Cigarettes Electroniques (AIDUCE) quant au résultat des négociations ayant cours actuellement au sein du Trilogue européen semblent se confirmer. Ainsi, tout porte à croire que les instances européennes non élues (pour rappel le Conseil et la Commission), sont en train d'organiser la vente du marché de la cigarette électronique au seul bénéfice de l'industrie du tabac et, à terme, de l'industrie pharmaceutique pour celui des dispositifs médicaux.

En effet, l'association a comparé les spécifications des produits de l'industrie du tabac à celles qui devraient être fixées par le projet de texte amendé et a trouvé des similitudes frappante. En résumé, la cigarette électronique "autorisée" par l'Europe, à toutes les chances d'être une copie presque conforme des produits actuellement commercialisés par l'industrie du tabac.

Pour s'en persuader, il suffit de consulter les caractéristiques produit de deux acteurs majeurs de l'industrie du tabac :

http://uk.govype.com/starter-kit (1)
https://vusevapor.com/modules/FooterLin ... ctFAQ.aspx (2)

On y retrouve à peu près toutes les dispositions qui ont fuité du texte actuellement en débat : http://nicotinepolicy.net/documents/pol ... 202013.pdf

Tout y est, les cartouches scellées, les dosages et limitations de contenant, les arômes limités, le dispositif délivrant de la nicotine de manière constante et uniforme, etc.

Pour le reste du texte, c'est à dire les restrictions drastiques de vente transnationales en zone UE ainsi que l'interdiction de promotion ou de publicité, l'AIDUCE rejoint bien sûr l'existant en matière de législation sur le tabac, assorti d'un appel du pied à étendre les monopoles actuels (quand ils existent, comme en France) aux vaporisateurs de e-liquides.

Pour résumer, une réglementation qui reprend point par point les caractéristiques des vaporisateurs de l'industrie du tabac est sur le point d'être ratifiée. Comment croire, dès lors, que les institutions européennes concernées ne se sont pas largement influencées dans leur prise de décision par le lobby du tabac ?

En tant qu'association de consommateurs, l'AIDUCE ne peut pas laisser les choses en l'état. Pour le bien-être et la santé des vapeurs comme des fumeurs, pour le bénéfice de tous, elle défend un statut de la vape suivant une formule simple et claire : **ni produit du tabac, ni produit de l'industrie du médicament**
.

C'est pourquoi l'association va poursuivre ses action de sensibilisation auprès des Eurodéputés, à la fois pour convaincre les sceptiques qu'ils sont manipulés par l'industrie du tabac, et pour que la décision finale adoptée, si elle suit le chemin emprunté par les négociations actuelles soit contestée par tous les moyens nécessaires, afin de ne pas

condamner des millions de personnes à subir à nouveau les méfaits du tabac dans le seul but de préserver les milliards d'euros de bénéfice de cette industrie.